Compte rendu de la réunion du conseil municipal

**Du 12 novembre 2020 à 19 heures.**

Etaient présents : Mr Jacques De Bussy, Maire, Mr Damien Lagoutte, 1er adjoint, Mme Ghislaine Suchet, 2 ème adjointe, Mr Jean- Luc Perrier, 3 ème adjoint, Mr Patrick Barreaux, Mr Bernard Ducros, Mme Gardin Bernadette, Mr Michel Lagoutte, Mr Olivier Longin . Mme Caroline Li. Mr. Bastien Bernard

**1-Approbation du précédent compte rendu du conseil municipal à l’unanimité.**

**2-Mission de service civique d’Adélaïde Moreteau :**

La mairie a conclu une convention de partenariat avec ’Association Concordia. Celle-ci a permis de recruter un volontaire dans le cadre du service civique pour une mission d’intérêt général de 6 mois Le choix s’est porté sur Adélaïde Moreteau . Sa mission portera sur 3 axes :

* Soutien et accompagnement des associations communales dans la mise en place de leurs évènements et apport d’un savoir -faire pour aider au développement de l’association (communication, appel à projet, jeunes bénévoles….). Il est à noter que l’intervention d’Adelaïde ne se fera que si l’association le demande.
* Mise en valeur de la biodiversité présente dans la commune, en lien avec les travaux déjà effectués par Manon Champalle (inventaire flore), par le projet « sentier», par le groupe agriculture-gestion de l’espace, par les communes de Ranchal et limitrophes sur la gestion des pistes forestières
* Mise en place de « la Fête du village » en complétant le travail déjà effectué par Patrick Barreaux au printemps.

**3- Délibérations :**

**3.1. Demande de subvention au Conseil régional pour des travaux d’isolation au Genet D’Or :**

Le montant global des travaux s’élève à 30.000€ TTC, subventionnable à hauteur de 50 % par le Conseil régional à condition que leur réalisation se fasse au 1er semestre 2021 (plan de relance)

A l’unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer la demande de subvention

**3.2. Lancement du programme «  Aménagement du pôle multiservices »**

Le coût global maximal du projet s’élève à 570 885 € TTC. Ce projet se décompose en deux phases distinctes, à réaliser sur le mandat:

* Une première phase d’un montant de 312 243.47 TTC comprenant la réfection de la façade, le réaménagement du parvis et de l’épicerie, la création de deux locaux distincts para médicaux ou de service à la personne, en niveau 1 et 1+
* Une deuxième phase d’un montant maximal de 258 641.53 € correspondant à

l’aménagement des niveaux 2 et 3

A l’unanimité, le conseil approuve la réalisation de ce projet dans sa globalité et autorise monsieur le maire au lancement de la phase 1 pour un montant de 312 243,47 € TTC maximum

**3.3 Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel**

Le régime de protection sociale du personnel engendre des risques financiers pour la commune. Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour adhérer à un contrat groupe d’assurance contre ces risques.

A l’unanimité, le conseil autorise monsieur le maire à adhérer à ce contrat

**3.4 Lancement des travaux du sentier de randonnée familial :**

Dans le cadre de la création d’une offre de sentier de randonnée permanente sur la commune, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la création du premier sentier de randonnée. Un sentier familial : «  le sentier de la Madone ».

Le cout maximal de création de ce sentier s’élève à 33. 600 € TTC

A l’unanimité, le conseil municipal .autorise monsieur le maire à la réalisation de ce projet

3.**5 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’eau potable du syndicat des eaux RLN  pour l’année 2019** :

Approuvé à l’unanimité par le conseil.

3**-6 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets de la COR pour l’année 2019** :

Approuvé à l’unanimité par le conseil.

**4. Questions diverses :**

4-1 : Adressage : L’adressage est en cours sur la commune. L’agent communal ainsi qu’une équipe de bénévoles plantent les panneaux indicateurs. Courant décembre, les plaques de numéro seront distribuées aux habitants.

Le conseil remercie les bénévoles associés à ce travail

4-2 : Ecole : les directives de l’académie sur le port du masque pour les enfants de 6 ans ont fait l’objet d’interprétation différentes et légitimes conduisant d’abord à l’accueil d’enfants ne portant pas le masque, puis à leur refus. Des parents se sont inquiétés de cette situation et ont alerté le maire. Le port du masque au sein de la classe relève de la seule compétence de la directrice d’école chargée d’appliquer les règles de l’éducation nationale ; la mairie n’ayant de compétence que pour la cantine

4-3 : Salle des jeunes :

L’usage de la salle des fêtes par les jeunes ranchalais nécessite une responsabilité de chacun des usagers et de leurs parents lorsque ceux-ci sont mineurs Récemment les locaux ont été gravement dégradés conduisant la commune a engagé une remise en état. Pour un usage responsable et ouvert à tous les jeunes de la commune, un règlement est en cours de rédaction ; il cadrera l’utilisation de cette salle par les jeunes ranchalais

4-4 : Urbanisme :

* L’acceptation et la référence aux règles du Programme local d’urbanisme ne sont pas encore évidentes. Pour faciliter l’appropriation du PLU dans sa rédaction actuelle, il est demandé à MERCIER, instructeur du service Autorisation Droit du Sol (ADS) d’animer une réunion avec les élus à cet effet.
* Plus généralement, il est demandé à chacun de se mettre en conformité avec les règles d’urbanisme en cas de travaux ou de construction.
* Après deux ans passés à accompagner les propriétaires à la prise en compte de ces règles, la grande majorité s’y est conformé ; pour qui ceux ont refusé, nous sommes contraints à engager des procédures judiciaires

**5. Agenda de la commune**

* Signature de la convention avec le Département pour l’année 2021 le 19.11.

Le département a attribué :

- 3 000 € pour la création du sentier de la Madone

- 8 000 € pour l’aménagement du pôle multiservices.

Nous l’en remercions

* Réunion avec la COR et le cabinet d’architecte CINQUIN le 24 novembre à 9h30 en mairie pour connaitre les subventions mobilisables en matière de rénovation énergétique pour le pôle multiservices.
* Réunion pour établir la maquette d’un 4 page à destination des habitants : le 24.11.

**6 questions diverses**

6.1. Projet de création d’une maison d’assistantes maternelle : Patrick Barreaux et Caroline Li se rendront à une réunion le 10 12 à Lyon afin de s’informer sur les modalités de mise en place d’une telle structure.

6.2. Port du masque : Des incivilités ont été relevées concernant le sort réservé aux masques après leur utilisation, en particulier au Coupier. Ces derniers sont jetés sur la voie publique, alors qu’il serait bien plus simple de les mettre dans une poubelle. Merci de respecter l’environnement, et de ne pas jeter les masques usagés sur la voie publique !